

Schéma d'Orientation Commerciale et Artisanale (SOCA) : Mise en place d'un observatoire

Rapporteur : M. Le Président

Eléments constitutifs du SOCA

L'étude SOCA finalisée en Mars 1999, pilotée par le DGB pour le compte du SMSDAB et réalisée par le Cabinet PAGE 9 et la CCI, avec pour partenaires la Région, et l'Etat comprend:

- Une analyse de l'Offre Commerciale
- Une analyse de la demande
- Une analyse de la zone de chalandise environnante

Ces éléments ont permis l'élaboration d'une charte.

Une Charte pour le Commerce et l'Artisanat

Le SOCA a donné lieu à la signature le 20 Octobre 2000 d'une Charte sur le commerce et l'artisanat dans le **périmètre du Schéma Directeur** de l'Agglomération Bisontine.

Les signataires sont: la CAGB, la Ville de Besançon, la CCI du Doubs, et la Chambre de Métiers. La Région de Franche-Comté et l'Etat ont participé au suivi et à l'élaboration de ce projet, mais n'ont pas souhaité être signataires de la Charte, considérant qu'il s'agit d'un **engagement moral entre les partenaires locaux responsables en matière d'implantation commerciale.**

Objet:

- Rechercher une harmonie et un équilibre entre les pôles commerciaux dans leur développement, dans l'intérêt des consommateurs et des habitants, et du développement territorial qui exige que les secteurs ruraux, les quartiers, les centre-villes puissent apporter une offre de services de proximité et de qualité.

Principes d'orientations (cf. détail tableau ci-après):

- Veiller aux capacités d'insertion dans le marché
- Ne pas fragiliser l'appareil commercial
- Améliorer l'aménagement des zones
- Mise en place d'un Observatoire du Commerce et de l'Artisanat pour la mise à jour et le suivi annuel des évolutions de l'offre commerciale, et une remise à plat des grandes caractéristiques de la demande.

LE DEVENIR DU SOCA

Une mise à jour nécessaire pour en faire le volet commercial (Schéma de développement des équipements commerciaux) du prochain SCOT.

Chateaufarine		Accueil de GMS		Transfert d'enseignes		Spécificités / Axes de progrès	
	Oui						A vocation régionale Compléter, diversifier et renforcer l'offre
Espace Valentin	Oui						Aménagement de la zone: accessibilité, signalétique
BTC	Oui			Non désirés entre ces 4 pôles sauf si extension significative la rendant impossible sur le même site			Restructuration, Aménagement de la zone: accessibilité, signalétique
La Boucle / Battant Marulaz	Oui sans limitation						Renforcer l'attractivité Améliorer l'offre dans les secteurs des Loisirs, artisanat GMS spécialisées à enseignes nationales: Culture, Equipement de la Maison et de la Personne Aménagement de l'espace
Planoise Palente	Non						Maintien et mise aux normes des marchés Aménagement des espaces urbains Compléter l'offre
Autres quartiers (Montrapon, Saint-Claude, Chaprais, Saint-Ferjeux...)	Oui, mais pas plus de 2500 m ²						
Bourgs-centres Pôles commerciaux Saint-Vit / Saône	Oui si à proximité immédiate du centre bourg, à l'intérieur ou en continuité de l'espace commercial actuel.			Oui			Améliorer les espaces marchands Soutenir l'activité professionnelle
Bourgs-centres Pôles émergents Devecey / Roche-Novillars	Oui, si les communes mènent des actions d'accompagnement et d'aménagement (logements, éclairage...)			Oui			Renforcer l'attractivité et la polarité Compléter les équipements, l'offre
Marchés ruraux							Soutenir la mise aux normes

Afin de veiller à la pertinence des orientations de la Charte, et à leur respect, la commission économie propose la mise en place d'un observatoire du commerce et de l'artisanat qui, par ailleurs, fournira l'ensemble des éléments objectifs nécessaires à l'instruction des demandes d'implantation commerciale en CDEC.

La Commission économie et le Bureau proposent que la maîtrise d'ouvrage de cet observatoire soit assurée par la C.A.G.B. et que l'AUDAB l'inscrive à son programme partenarial de travail.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ces propositions.

Pour extrait conforme,

Le Président